

Le Causse sous la seconde République (1848-1852)

A Paris, la troisième révolution française, entre le 22 et le 25 Février 1848, provoque l'abdication du Roi Louis-Philippe et la formation d'un gouvernement provisoire (avec Lamartine, Ledru-Rollin, Arago,...) qui proclame la II^o République le 25 Février. Sa principale innovation, l'instauration le 2 Mars du suffrage universel pour les hommes de plus de 21 ans. Après l'écrasement des révolutionnaires sociaux de Blanqui le 26 Juin, les conservateurs (Thiers, Cavaignac, ...) promulguent en Novembre la nouvelle Constitution qui aboutira le 10 Décembre à l'élection pour 4 ans de Louis-Napoléon Bonaparte comme premier Président de la II^o République.

Le 25 Juin 1848, «... il importe que les terrains nécessaires pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication n° 4 jusqu'à Ganges comprise entre le Causse de la Selle et le sommet de la rampe du Vialaret soient mis à la disposition de l'entrepreneur...»

Le 21 Septembre 1848, un nouveau Conseil Municipal élu (Maire, Jacques Vialla. Adjoint, Pierre Vialla. Conseillers: Jacques Albe, Jacques Allary, François Bertrand, Barthélémy Bougette, Louis Dusfour, Jean-Baptiste Plagnol, Jean-Joseph Vareilles, André Vialla, Roch Vialla,) et un nouvel instituteur, Jean-Baptiste Brouillet (natif de la Roque Sainte Marguerite), venu de Pégairolles de Buèges «...avec brevet de capacité pour l'enseignement primaire, certificat de bonnes mœurs et de moralité.....», en remplacement d'Emmanuel Couderc, démissionnaire.

Le même jour, sous la demande de Mr Deshons (dit «Le Gros»), propriétaire de la métairie du Bouys (mais domicilié à Ganges), classement du chemin du Causse de la Selle à la Baume comme chemin vicinal, car «...d'une grande utilité pour l'exploitation des métairies et d'un grande étendue de bois...». Du coup, il faut porter sa largeur à 5m., le demandeur s'engageant à payer tous les frais afférents à l'amélioration du chemin: par une lettre en date du 26 Août 1848, Mr Deshons s'engage devant la Mairie à régler toute somme qui lui serait réclamée, demandant simplement à celle-ci de pourvoir à l'entretien du chemin, dorénavant classé «vicinal».

Le 15 Octobre 1848, l'autorisation est donnée au Maire pour signer un acte de vente collectif des parcelles concernées par la rampe d'accès entre le moulin de Bertrand et le plateau, pour le chemin n° 1 (du Causse de la Selle à Saint Martin de Londres).

Le 12 Novembre 1848, le Maire constatant «...que la toiture et le clocher de l'église sont en très mauvais état, et qu'il est urgent qu'ils soient réparés car nous entrons dans la mauvaise saison, demande au Conseil l'approbation du devis de 95frs. dressé par Félix Albe, maçon...»

Le même jour, une nouvelle institutrice communale, Marguerite Vialla, d'origine caussenarde, « ...est reconnue digne de répandre sur l'enfance l'instruction et la

morale...».

Le 14 Janvier 1849, expropriation d'utilité publique des terres concernées par la rampe d'accès au moulin de Bertrand, non acquises à l'amiable. Sont visés:

- Louis Dusfour (revendeur), pour 13 ares de bois au moulin (95frs.),
- Louis Roussel, pour 7 ares (34frs.),
- Rose Cammal, épouse de Jean Coulet (de Conquette) pour 9 ares (68frs.).

Le 10 Février 1849, *«...plusieurs habitants désirant recevoir un journal, la Commune remplace pour 30 frs son abonnement à l'Indépendant, par un abonnement à l'Echo du Midi...».*

Le 10 Mai 1849, un arrêté préfectoral impose au Causse une dépense de 660 frs pour les chemins de grande communication. Elle sera couverte par une imposition exceptionnelle de 5 centimes additionnels et 3 journées de prestations en nature pour chaque imposable.

Le 24 Juin 1849, signature d'un bail de 3 ans pour le logement de l'instituteur (60 frs./an à Joachim Vareilles), et d'un bail de 3 ans pour le local de l'école (50 frs./an à Jean Dusfour, menuisier), *«... le propriétaire s'engageant à faire toutes les réparations nécessaires pour approprier le local à l'usage auquel il est destiné...».*

Le 16 Septembre 1849, *«...la Commune ne recevant pas régulièrement ses dépêches qui lui parviennent souvent trop tard pour s'y conformer, et les habitants éprouvant de graves inconvénients dans le commerce considérable des vers à soie, du bois, du charbon de bois, de l'écorce et de la laine, il est très urgent pour le Causse d'avoir un service postal journalier...».*

Le même jour, désignation (de concert avec le Curé), des enfants indigents admis gratuitement à l'école (3, et 7 à demi-tarif), et des 2 délégués à la Commission cantonale des Jurés (Jacques Vialla, Maire et André Vialla dit Saurel).

Cette année-là, apparition de deux maladies du Bombyx du Mûrier (ou ver à soie):

- la pébrine (caractérisée par des taches sombres, semblables à des grains de poivre, d'où son appellation) sur le corps de la larve (le «ver»), qui l'empêche d'enrouler correctement les fibres de soie formant le cocon,
- la flacherie, infection virale se traduisant par la mort de la larve.

L'installation de Louis Pasteur à Saint Hippolyte du Fort, et ses travaux sur ces maladies permit d'enrayer rapidement l'épidémie de pébrine, mais ne résolut l'infection de flacherie qu'en 1865.

Le 20 Janvier 1850, la Mairie reçoit gratuitement le drapeau tricolore, charge à elle d'en payer le port et l'emballage.

Le 26 Mai 1850, constat que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour la rampe du moulin de Bertrand: *«...un mur au précipice du rocher de la Naouque, et aux avenues de l'aqueduc de la combe de Clauzel...»* (1354 frs.): ce seront le «Grand Tournant» (toujours là), et le «Pontillou» (aujourd'hui délaissé par la route).

Le 1^o Novembre 1850, le Conseil municipal,

- *«...considérant que le chemin de Saint-Jean de Buèges à Saint-Martin de Londres,*

une fois dans un parfait état de viabilité rendra d'éminents services à la population de la Commune en facilitant l'exportation des produits de leurs récoltes et l'exploitation des bois du territoire;

- considérant qu'il urgent, et dans l'intérêt des communes intéressées qu'il soit amélioré pour faciliter les transports, puis bien entretenu,*
- décide qu'il soit classé chemin vicinal d'intérêt commun...».*

Le 30 Mars 1851, le secrétaire de Mairie (et instituteur) Jean-Baptiste Brouillet informe le Conseil que, suite aux nouvelles règles édictées par le Ministre de l'Enseignement, il ne peut plus remplir ses fonctions sans y être autorisé par sa hiérarchie... « ...le Conseil municipal, considérant que le sieur Brouillet a toujours conservé la plus parfaite neutralité envers les habitants de la Commune, invite Mr le Président du Conseil Académique à autoriser Mr Brouillet à remplir aussi les fonctions de Secrétaire de Mairie...».

Le 4 Mai 1851, le Préfet impose la Commune de 972frs pour l'entretien des chemins vicinaux: « ...sachant qu'il importe de terminer ces chemins le plus tôt possible, et Mr le Préfet ayant annoncé qu'il prendrait en grande considération les sacrifices volontaires des communes, le Conseil municipal arrête qu'il sera imposé 5 centimes additionnels rapportant 310 frs, et imposé 3 journées de prestation en nature de travail représentant 662 frs...»

Le 13 Novembre 1851, la Commune est mise au tribunal... Mr Deshons (dit Le Gros), a modifié pour son usage l'embranchement du chemin de La Baume, en empiétant sur la propriété de Mr Hyacinthe Dusfour, notaire ... Or il affirme que cette modification est du fait de la Mairie, mais il n'existe aucune délibération relative à cette ouverture ou amélioration du-dit chemin, ni aucune trace de fonds affectés dans le budget communal. De plus, «...il est de notoriété publique que le chemin a été confectionné des deniers de Mr Deshons, et réalisés en Janvier 1847 par Mr Nougarede, recruté par Mr Deshons... Ce dernier s'était engagé par une lettre en date du 26 Août 1848 garantissant la Commune contre toute somme ou dommage qui pourrait lui être réclamée...».

Le 23 Novembre 1851, des travaux sont recommandés sur les routes d'Aniane à Ganges (un approvisionnement de pierres pour l'entretien), et de Saint-Jean de Buèges à Valflaunès (des moellons et de la pierraille pour remblayer le Roc de la Naouque): le Conseil délibère sur les prestations en nature à fournir (hommes, tombereaux, chevaux ou mulets, bœufs).

Le 2 Décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte dissout l'Assemblée Nationale, et obtient dans la foulée un plébiscite (avec 76% de «oui») pour établir une nouvelle Constitution qui lui donnerait le pouvoir pour 10 ans.

Le 6 Mai 1852, le Préfet « ...supprime pour le Causse de la Selle la dépense d'entretien d'un aliéné de la Commune, et la met à la charge du Département...». La somme économisée (50 frs.) sera versée à l'institutrice (Melle Violla) en sus de son traitement départemental.

Le 12 Mai 1852, principe de règlement des terrains situés sur le chemin n°4 (entre le village et le sommet de la rampe de Saint Jean de Buèges), ainsi que ceux situés sur le chemin n° 70 (entre le moulin de Bertrand et le plateau). Pour cela, une imposition supplémentaire d'une somme égale au montant des indemnités d'expropriation (1320 frs.) est fixée sur 3 années: 500 frs. en 1852, 500 frs. en 1853 et 320 frs. en 1854.

Le 26 Juin 1852, location pour 5 ans (de 1853 à 1857) à Jacques Vialla, d'un local situé au Plan du Lac (l'actuelle maison de Lucienne Vareilhes): *«...2 pièces au rez-de-chaussée affectées au service de l'école et 2 pièces au 1° étage affectées au logement de l'instituteur, plus une cave et une basse-cour...»* (110 frs annuels). Le propriétaire se réserve le mûrier de la basse-cour, devra changer 3 fenêtres, faire un plafond dans la salle d'école, une cloison séparant celle-ci de la chambre attenante, enduire les murs et carreler la cuisine.

Le 11 Juillet 1852, *«... le sieur Henri Muratel, entrepreneur, réclame justement à la Commune la somme de 1861 frs qui lui est due pour les travaux de construction réalisés sur les chemins n° 4 et n° 70 . Il convient qu'il soit payé au plutôt...»*

Le 8 Août 1852, suite aux dernières élections municipales, Martin Clauzel est le nouveau Maire, Pierre Viala étant son adjoint.

Le 19 Septembre 1852, un manifeste en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte: *«... pénétré de reconnaissance pour les services que la courageuse et prévoyante énergie du Prince-Président a rendu au pays, et convaincu que la stabilité du pouvoir est une condition indispensable pour restituer le calme aux esprits et la sécurité aux intérêts afin de faire pleinement reprendre à la France le cours de sa prospérité et de sa grandeur, émet un vœu en faveur des articles 31 et 32 de la nouvelle Constitution, permettant à Louis-Napoléon Bonaparte, Prince-Président, de consolider ses pouvoirs et perpétuer son autorité ...».*

Le 14 Novembre 1852, acte de vente amiable collectif après expropriation pour cause d'utilité publique concernant le chemin de Grande Communication n° 4 du Causse de la Selle à Ganges et Sumène):

- 26 ares au Champ du Pous à Joseph Clauzel (667 frs),
- 19 ares au Vialaret à Alexandrine Roland, du Vigan (94 frs),
- 9 ares au Vialaret à André Dusfour (120 frs),
- 31 ares au Vialaret à Pierre Causse (156 frs).

Le même jour, en accord avec le Curé, 7 enfants dont les parents sont reconnus d'une indigence complète seront admis gratuitement à l'école en 1853.

Le 2 décembre 1852, un nouveau plébiscite rétablit l'Empire.